

envers le major général Cameron ? Une injustice sera-t-elle commise, si celui-ci obtient seulement ce que le gouvernement se propose maintenant de lui accorder ? Peut-être le mot " injustice " est-il trop fort, et je dirai : Sera-t-il traité moins libéralement que le gérant d'une compagnie parfaitement solvable, dans un cas semblable, s'il obtient moins d'une année de salaire ? Ces messieurs ne devraient pas décider que le major général Cameron n'a droit à rien, pas plus que le gouvernement ne devrait être porté à arriver à la même conclusion, pour la simple raison que quelques membres de cette Chambre estiment fort peu le Collège militaire Royal. Lorsque certains députés cherchent à amoindrir les avantages de cette institution pour le pays, la raison en est, je crois, dans le fait qu'ils n'ont pas apprécié son œuvre, et qu'ils ignorent combien il a peu coûté comparativement aux résultats obtenus.

Je ne crois pas, cependant, que l'opinion de ces députés sur le collège doive d'aucune manière influencer leur avis dans la décision de cette question ; pas plus que je ne crois qu'une certaine allocation supplémentaire devrait être refusée au major général Cameron, parce que, penseraient-ils—s'ils devaient en arriver à une conclusion semblable—celui-ci n'était pas le meilleur homme pour remplir la position.

Je ne dis pas que j'en suis venu à une pareille conclusion. J'ai trouvé le major général Cameron consciencieux, très attentif aux intérêts de l'institution, n'ayant pas de plus haute ambition que celle de faire réussir le collège, et de voir les jeunes gens en sortant pleinement préparés à l'œuvre qu'ils ont à accomplir.

Eh bien ! de ces quatre rapports, seulement un, je crois, donne réellement avis au major général Cameron qu'on devrait sommairement se dispenser de ses services, ou qu'il serait requis de donner immédiatement sa démission. Le major général Cameron n'a jamais vu ce rapport avant sa production en cette chambre. Eh bien ! alors, le seul avis qu'il ait reçu, lui annonçant que sa démission serait requise, fut la lettre du major général Gascoigne en date du 14 août, par laquelle il lui fut donné de comprendre qu'il devrait donner sa démission vers le 1er septembre, vu que le gouvernement se proposait de faire de nouveaux arrangements.

Comme je l'ai déjà dit, je ne trouve pas à redire à cela, le gouvernement était tenu d'agir dans le sens qu'il l'a fait. Et quant à la manière de traiter le major général Cameron, j'envisage beaucoup ce cas comme celui d'un contrat imprudent imposé par le gouvernement sortant au gouvernement qui arrive ; et alors, je crois qu'il serait du devoir du nouveau gouvernement de ratifier un contrat valablement fait, et peut-être est-il seulement juste de traiter de cette manière le major général Cameron. Or, les estimations supplémentaires nous montrent un crédit de deux mois de salaire supplémentaire pour cet officier, ainsi que ses dépenses de voyage pour se rendre à l'endroit où il désire se porter, au Canada, ou en Angleterre.

Je ne crois pas moi-même que ce soit suffisant, mais je reconnais parfaitement la bonne foi du gouvernement et son désir de faire ce qui est raisonnable et juste. Cet homme ne se trouve pas dans la position d'une personne engagée à l'année. En même temps, je n'oublie pas que le statut qui crée le Collège militaire Royal pourvoit à ce que le commandant reste en charge durant le bon plaisir de la

Couronne seulement ; mais lorsque cet officier a été continué dans sa charge durant de longues années, et lorsque le gouvernement ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il quittât ses fonctions sans donner au moins un avis de six mois, ce qui est de règle pour tous les autres professeurs, il me semble alors que ce gouvernement ne devrait pas agir durement à son égard en matière de salaire. Je crois qu'il avait droit à un plus long avis, et à plus de considération dans ces circonstances. Comme l'a dit l'honorable député de Westmoreland (M. Powell), il devrait y avoir réciprocité en matières de ce genre, et nous devrions être prêts à lui accorder ce que nous en attendrions.

Nous ne devrions pas oublier, non plus, que cet homme est un officier impérial que nous avons emprunté pour un but spécial. Nous sommes allés chercher le major général Cameron. La charge, il est vrai, est bonne, elle est avantageuse, et il n'y a pas de doute qu'il y trouvait son compte en l'acceptant ; mais aussi, il est juste que tout homme fasse le meilleur marché possible dans son propre intérêt.

Nous sommes allés chercher un officier de l'autre côté de l'Atlantique, et l'on nous a permis d'avoir le major général Cameron ; possédant un officier impérial, nous devrions le traiter libéralement, nous ne devrions pas nous montrer mesquins à son égard, et si nous devons nous tromper, que ce soit en faveur de la générosité.

Il est important qu'un bon sentiment existe entre le gouvernement et ses fonctionnaires, ceux surtout de la nature du major général Cameron.

Relativement aux opinions exprimées par les visiteurs qui firent le rapport—je n'entends pas contester ces opinions—je crois beaucoup, suivant elles, que le chef de cette institution ne devrait pas y rester trop longtemps ; mais cette question est tout à fait étrangère à celle que nous discutons maintenant.

Si le temps le permettait, je pourrais démontrer à la satisfaction de la Chambre, je crois, que l'efficacité de ce collège pourrait être maintenue à un coût quelque peu moindre que celui demandé cette année. Je suis convaincu que lorsque le ministre visitera ce collège, et qu'il considérera les réformes qu'il peut faire à son sujet, il constatera des avantages dont, j'en suis sûr, il ne sera pas lent à profiter, ce par quoi l'état d'efficacité le plus élevé peut être maintenu dans cette institution, et à un coût tel, que nul n'y pourrait objecter.

Je ne parle pas par amitié personnelle pour l'officier en question, bien que j'aie le plaisir d'avoir fait sa connaissance. En lisant ces rapports, et en voyant l'avis que le major général Cameron en a eu, j'ai senti que si c'était ma cause, je croirais qu'une injustice m'a été faite, et je tâche de faire aux autres ce que je voudrais qu'il me fût fait.

M. BEATTIE : Je ne me lève pas pour prendre part au débat, mais je désire simplement poser une question au ministre de la Milice.

En lisant le rapport de la commission nommée pour s'enquérir de l'état de choses au Collège militaire de Kingston, j'ai cru entendre dire que cette commission était composée de six hommes, savoir : trois lieutenants-colonels, et trois commandants d'écoles militaires. Assurément, je dois avoir mal compris l'honorable ministre, car ces messieurs recommandent que nul officier ne devrait occuper une position